

Mairie de Lécousse

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2015</b> <b>Compte-rendu</b>
---

*L'AN DEUX MIL QUINZE, le six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,*

*Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoints - Anne AUFFRET, Jean-Yves CHAUVEL, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Anne-Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.*

*Excusé(s) : Roland FOUGERAY, Patrick LECAUX, Paul MUGNIER (pouvoir à M. le Maire), Clotilde RAITE (pouvoir à Anne PERRIN), Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).*

*Secrétaire de séance : Magali FONTAINE*

*Nombre de membres en exercice : 22*

*Date de la convocation : 30.10.2015*

*Nombre de présents : 17*

*Pouvoirs : 3*

\*\*

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2015 puis passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

<b>1 – Commission des marchés</b>
-----------------------------------

**1.1 – Travaux pôle enfance – Avenants :**

Dans le cadre des travaux de construction du pôle enfance, et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil municipal décide :

- d'accepter les avenants présentés pour la prise en compte de plus et moins-values suivantes,
- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer les avenants correspondants :

Lot	Entreprise	Montant initial HT du marché	Plus-values €/HT	Moins-values €/HT	Nouveau montant HT du marché
N°3 Charpente bois métal	IC Bois	170 000 € HT	+ 1 075.20 €		<b>173 454.56 € (+2.03%)</b>
			+ 2 379.36 €	/	
N°6 Menuiseries alu	Someval	97 423.38	+ 3 815.10 €	- 7 705.88 €	<b>94 057.60 € (-3.45%)</b>
			+ 525 €		
		<b>Total</b>	<b>7 794.66 €</b>	<b>- 7 705.88 €</b>	

### **1.2 – Travaux de renforcement du bouclage AEP de la coulée verte – Choix de l'entreprise suite à consultation :**

Suite à une fuite d'eau dans la coulée verte entre la rue du Pont Sec et la rue Maurice Ravel, il convient de réaliser un renforcement du réseau sur ce tronçon.

Pour ces travaux, une consultation a été effectuée auprès de trois entreprises. Après analyse des offres, la proposition de l'entreprise Bouygues Energie Services pour un montant total de 9 314 € HT, soit 11 176.80 € TTC, apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse.

*Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.*

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget annexe eau potable 2015.

### **1.3 – Renouvellement du contrat de maintenance du matériel informatique et acquisition d'un nouveau poste :**

La maintenance du matériel informatique des services municipaux était jusqu'à présent gérée par la société Somaintel, qui fait aujourd'hui partie du groupe Apogéa Services.

*Le Conseil municipal décide de :*

- reconduire ce contrat de maintenance auprès de la société Apogéa pour les mêmes prestations et pour un montant annuel de 2 148 € HT,
- autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer le contrat correspondant.

Afin de finaliser le remplacement des postes informatiques des services administratifs, et sur proposition de la commission, le Conseil décide l'acquisition d'un nouveau poste à l'accueil pour un montant de 1 223 € HT, soit 1 467.60 € TTC auprès de la société Apogéa

- Poste de travail et licences
- Prestations d'installations avec transfert de postes

## **2 – Commission Aménagement & Développement durable**

### **2.1 - Tarifs eau et assainissement 2016 -**

**Eau potable :** Le Conseil municipal fixe comme suit la part communale pour 2016,

Part fixe : 30 €	Consommations :	de 1 à 500 m3	: 0,570 € / m3
		+ 500 m3	: 0,365 € / m3

**Assainissement :** la redevance assainissement pour 2016 est fixée à 1,947 € / m3.

### **2.2 - Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) - Tarifs 2016:**

*Le Conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs de la PAC (participation pour l'assainissement collectif) pour l'année 2016 :*

	<b>Tarifs 2016</b>
<b>Construction individuelle</b>	660 €
<b>Par logement si collectif</b>	210 €
<b>Par chambre si hôtel</b>	150 €
<b>Locaux d'activités</b>	
Surface de plancher 1 à 100 m <sup>2</sup>	700 €
Surface de plancher supérieure à 100 m <sup>2</sup>	5 € par m <sup>2</sup> supplémentaire
<b>Restaurants</b>	
Surface de plancher de 1 à 100 m <sup>2</sup>	700 €
Surface de plancher supérieure à 100 m <sup>2</sup>	5 € par m <sup>2</sup> supplémentaire

### **2.3 – Rapports d'activités 2014 eau potable et assainissement :**

*Le Conseil prend acte des rapports d'activités 2014 des services eau potable et assainissement présentés par M. Couason et pouvant se résumer comme suit :*

#### **Eau potable :**

La commune distribue l'eau à 1.511 abonnés – 51.8 km de réseau - les abonnés domestiques ont consommé 103 970 m<sup>3</sup> - les abonnés industriels et agricoles ont consommé 15 915 m<sup>3</sup> soit au total un volume consommé de 119 885 m<sup>3</sup>.

Le volume total mis en distribution de 147 432 m<sup>3</sup> provient, depuis 2014, des importations du SMPBC.

Le rendement primaire du réseau est de 80.9% pour 2014.

#### **Assainissement :**

Le service est organisé par la Commune, mais par convention, les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Fougères : 1.263 abonnées soit + 1,94 %.

Le volume assaini et facturé à Lécousse par la Ville de Fougères est de 118 621 m<sup>3</sup>.

### **2.4 - Rapports d'activités 2014 SDE 35 et GrDF -**

*Le Conseil municipal prend acte des rapports d'activités 2014 du SDE 35 et de GrDF présentés par M. Tancerel :*

#### **GrDF :**

Une longueur de réseau de 27 723 m ayant un âge moyen de 12.85 ans ; 488 abonnées, contre 471 en 2013 ; 15 880 MWh consommés, pour 18 818 en 2013.

#### **SDE 35 (Syndicat Départemental d'Energie 35) :**

Le SDE 35 dispose de la compétence électricité (organisation du service public de distribution de l'électricité, maîtrise d'ouvrage sur les travaux électriques basse et moyenne tension) et de la compétence éclairage (maintenance des installations d'éclairage public, cartographie associée).

Le comité syndical a été renouvelé suite aux élections municipales et M. Nouyou a été désigné Président du SDE 35.

Travaux sur les réseaux : 1180 opérations engagées (renforcement, éclairage public, effacement des réseaux...).

L'éclairage et l'énergie : 163 communes adhérentes au service maintenance.

## **3 – Finances**

### **3.1 – Clôture du budget de la ZAC de la Garenne – Rousselais :**

Un budget annexe a été créé pour la ZAC la Garenne Rousselais au lancement de la procédure.

*Ce projet faisant aujourd'hui l'objet d'une procédure d'annulation, le Conseil municipal décide à l'unanimité de clôturer ce budget annexe et passer toutes les écritures comptables nécessaires.*

### **3.2 – Décision modificative n°1 du budget principal 2015 :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal 2015 présentée par M. le Maire.

### **3.3 – Taxe d'aménagement – Détermination du taux et exonérations :**

Les Conseils municipaux devant délibérer avant le 30 novembre 2015 pour assurer l'application de la part communale de la taxe d'aménagement en 2016, *le Conseil municipal décide :*

- de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2.5% sur l'ensemble du territoire communal,
- d'appliquer les exonérations de plein droit fixées par la loi,

- de maintenir l'exonération pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, égale à 50% de leur surface.

#### **4 – Commission Action culturelle et Vie associative – Programmation des spectacles pour enfants – Saison 2015/2016**

Sur proposition de la Commission, le Conseil décide de retenir deux spectacles pour les classes maternelles des deux écoles, et des séances de cinéma et représentations au centre culturel Juliette Drouet pour les classes primaires des deux écoles, moyennant un coût total de 2 507 € TTC.

#### **5 – Rapports d'activités 2014 – En application de l'article L 5211.39 du CGCT**

Comme chaque année, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les structures intercommunales transmettent aux communes leur rapport d'activités de l'exercice 2014 :

- Fougères Communauté
- SMICTOM du Pays de Fougères
- Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
- Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC)

Le Conseil prend acte de ces rapports qui retracent les activités et décisions prises par les Conseils communautaire et syndicaux.

#### **6 – Questions diverses**

1 – Agenda 21 reconnu « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

2 – Le 5 avril 2016, passage de la TNT à la haute définition :

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau, devront avoir un téléviseur HD ou un adaptateur TNT HD, pour pouvoir continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Une nouvelle recherche de chaînes devra également être effectuée à cette date.

Une communication sera faite dans le bulletin de décembre.

3 – Cérémonie du 11 novembre : rappel, rassemblement à 10h45 sur le parking de la mairie

*Sans autre question, la séance est levée à 23h00*

\*\*